

**Par dépôt électronique, courriel et messenger**

Le 7 juillet 2017

M. Pierre Méthé  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007

OBJET : Demande de révision de la décision D-2016-013 du 29 janvier 2016  
(R-3946-2016)  
Votre dossier : R-4007-2017  
Nos dossiers: R054415 YF et R054416 ST

---

Monsieur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport (le « Transporteur ») et de distribution (le « Distributeur ») d'électricité, ont reçu ce jour les affidavits de MM. Pietro Di Leo, Raymond Calouche et Murray Abramovitch dans le dossier mentionné en objet.

Ces affidavits contiennent, entre autres, les mentions suivantes :

Affidavit de M. Pietro Di Leo :

- « 17. *Bien que depuis le mois d'octobre 2016, le personnel de la Régie a toujours été extrêmement respectueux et m'a aidé à comprendre la procédure générale du dossier, la lettre du 26 octobre 2016 de la Régie ne tient pas compte du fait que je n'ai jamais eu l'occasion de faire valoir mes droits devant une audition qui a de si graves conséquences pour moi et ma famille; »*

Affidavit de M. Raymond Calouche :

- « 22. *Bien que depuis le mois d'octobre 2016, le personnel de la Régie a toujours été extrêmement respectueux et m'a aidé à comprendre la procédure générale du dossier, la lettre du 26 octobre 2016 de la Régie ne tient pas compte du fait que je n'ai jamais eu l'occasion de faire valoir mes droits devant une audition qui a de si graves conséquences pour moi et ma famille; »*

Le Transporteur et le Distributeur demandent à la Régie de verser au présent dossier la lettre du 26 octobre 2016 ci-haut décrite ainsi que tous les documents échangés entre les Demandeurs, les affiants précités ou leurs procureurs et la Régie de l'énergie pour toute la période précédant la date de dépôt de la demande de révision décrite en rubrique.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette  
/jg

c.c. Me Simon Turmel  
Me Ricardo Hrtschan